

Commune de LEYNHAC

BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation Brève et Synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le **site internet communal** <http://www.leynhac.fr/> et peut être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

BUDGET annexe – Multiple-Rural

Le Multiple-Rural (Auberge de Leynhac), unique commerce de proximité de la commune a été racheté à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne en 2020 et a été aussitôt mis en gérance après une période d'inactivité d'environ 2 ans.

Afin d'administrer au mieux cette structure commerciale, la même année, le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe assujéti à la TVA.

Le rachat de l'Auberge a été financé par un emprunt de 100 000[€] réalisé auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre France.

Sans ressource propre, en 2020 le budget principal de la commune a subventionné le budget annexe ; à compter de 2021, les loyers de la gérance abonderont les recettes la section de fonctionnement.

Au budget 2023, sans projet spécifique, la commune maintient une programmation de fonctionnement et d'investissement stable par rapport à 2022.

- Le Budget 2023 s'équilibre à 44 276,58[€]
- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **23 643.90[€]**
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **20 632.68[€]**

- Répartition de la dette
- **Crédit Agricole Centre France**
Emprunt de 100 000[€] réalisé en avril 2021 au taux fixe de 0,45% remboursable sur 15 ans.
Capital restant dû au 31/12/2022 = 88 677,91[€]